

Présents : Tous les membres en exercice sauf :
Christelle Vuillemin qui donne procuration à Grégory Bauquerey ,
Secrétaire de séance : Loïc Reymond
Convocation du 24 mai 2022

I Réorganisation de la voirie communale

Classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau de classement des voiries approuvé par délibération du 03 novembre 1993 nécessite une mise à jour.

Il précise que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

L'inventaire et le diagnostic de la voirie réalisés en collaboration avec le Cabinet de géomètre Bettinelli-Grappe a permis de réaliser un répertoire exhaustif des voies communales et des chemins ruraux de la Commune et établir un tableau de classement de la voirie à jour ainsi que des plans de l'ensemble de la voirie communale.

Considérant que ces opérations de classement et déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, le classement et déclassement de voies sera soumis à une enquête publique qui se déroulera

du 27 juin au 11 juillet 2022.

Les permanences en mairie :

- **Lundi 27 juin de 16h 30 à 18 h 30**
- **Lundi 11 juillet de 15 h à 17 h**

Vote : 15 pour

II Projet vidéo -protection intercommunal

L'article 42 de la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, complété par l'instruction du Gouvernement du 4 mars 2022, a prévu de nouvelles possibilités pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'acquérir, d'installer et d'entretenir des dispositifs de vidéoprotection mutualisés, permettant l'enregistrement et la conservation au plus 1 mois d'images sur la voie publique, sans agent chargé d'un visionnage en direct.

Au terme des travaux du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Val de Morteau, la CCVM et ses communes membres souhaitent développer un système mutualisé de vidéoprotection, afin de compléter le maillage des différents axes entrants du territoire, en complément des systèmes déjà existants en particulier sur Grand'Combe Châteleu :

- Grand'Combe-Châteleu : pont de la Roche (RD 437 / RD 47) – 2 caméras – 10 600 € HT – Abonnement fixe 80 €/mois – Maintenance annuelle 420 €/an

Le Conseil est invité à valider l'intégration de la commune de Grand'Combe Châteleu dans ce dispositif de vidéoprotection mutualisé, et à autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CCVM la convention correspondante.

Vote : 14 pour 1 Contre

III Fibre bâtiment mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un coffret a été installé concernant la fibre optique dans le bâtiment de la mairie. De ce fait, une convention de mise à disposition d'installation de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique doit être signée entre le Syndicat Mixte Doubs très Haut Débit et la commune de Grand'Combe Châteleu.

Vote : 15 pour

IV Courriers - Infos

Fontaine du Pré-Rondot

La fontaine du Pré Rondot n'est plus en eau depuis de nombreuses années. La fontaine et l'espace avoisinant n'est plus utilisé par le public. Dans le cadre de l'aménagement d'ensemble du quartier du Pré Rondot où il sera nécessaire de recalibrer la voirie, la Commune souhaiterait se donner la possibilité de déplacer cette fontaine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Constate la désaffectation de l'espace jouxtant la fontaine du Pré Rondot,
- Décide de déclasser le bien susvisé du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire. Vote : 15 pour

Relais équestre Les Seignes - Mme Fabienne Prévalet

Demande de location d'une parcelle communale cadastrée A 840

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

M. Jeannerot Sébatien

Demande de location d'une parcelle communale cadastrée AD 89

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

ADMR Crèche - Périscolaire - Extra-scolaire

Rapporteur : Nicolas Gauthier

Présentation du BP 2022, rapport de 2021 et augmentation du tarif des repas du périscolaire qui passe de 4.20 € à 4.40 €.

Election législative 12 et 19 juin 2022

L'élection législative aura lieu les 12 (1er tour) et 19 juin 2022 (2ième tour). Afin de faciliter l'organisation, Le scrutin sera ouvert dans la salle du Pré-Rondot de Grand'Combe Châteleu en raison des travaux dans le bâtiment de la mairie de 8 h à 18 heures.

Dimanche 3 juillet 2022

Après ces longs mois de crise sanitaire qui a mis à mal les liens sociaux, le CCAS de Grand'Combe Châteleu vous convie le 3 juillet dès 11 h à un apéritif familial offert par la municipalité dans les jardins de la ferme musée. Ce sera l'occasion de tous nous retrouver, familles, amis, associations pour un moment convivial.

Inscription au secrétariat de mairie : 03 81 68 80 21

Informations travaux

Des travaux d'assainissement et d'eau potable seront réalisés à partir

- du début juillet, quartier Crêt de la Prise (rond-point)
- du 15 août 2022 dans les quartiers Pré-Rondot et Crêt Maillot.
- Fermeture de la RD 437 au niveau des caves Rieme en direction de Pontarlier du 08 juillet à fin août.
- Des travaux d'aménagement de l'entrée de Morteau côté Grand'Combe Châteleu auront lieu pendant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, les Conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance à 20h 35

Le Maire

Jean-Pierre FRIGO



Le secrétaire

Loïc Reymond

